

Négociations contractuels : c'est pour quand ?

Alors qu'une négociation sur les personnels contractuels PS 25 était prévue en mai 2003, la direction avait reporté cette réunion pour cause de conflit contre le plan Fillon/Raffarin sur les retraites.

Depuis, plus rien, la direction fait la sourde oreille à toutes nos demandes de reprise de ces discussions (cf courrier du 24/10 au verso).

Nous avons que trop attendu; il y a urgence à répondre favorablement aux revendications de ces personnels qui sont les plus mal lotis.

Ces revendications, la direction les connaît et SUD-rail les a régulièrement rappelées avec le soutien de tous les contractuels :

- **Suppression de la clause de nationalité**
- **Ouverture des droits à la retraite dans les mêmes conditions que les agents du cadre permanent**
- **Même régime de protection sociale en particulier pour la maladie.**
- **Mise en place d'une grille salariale permettant un vrai déroulement de salaire.**
- **Mêmes facilités de circulation à la retraite.**

Exigeons l'ouverture immédiate de négociations et profitons de chaque rencontre avec la direction de l'entreprise pour lui rappeler ses engagements envers les contractuels.

Octobre 2003



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
Solidaires, Unitaires et Démocratiques



St Denis, le 24 octobre 2003

Mr Gallois – Président de la SNCF
34, rue du Cdt Mouchotte
75699 Paris Cedex 14

Objet: ouverture de négociations pour les personnels PS25

Monsieur,

Une nouvelle fois, la fédération SUD-rail vous interpelle sur le sujet des personnels contractuels relevant du règlement RH-0254 (ex-R PS 25).

Lors d'une rencontre avec Mr Mareau (Adjoint Directeur Délégué RH) en juillet 2003, nous avons réitéré notre demande de reprogrammer la table ronde initialement prévue le 22 mai et reportée pour cause de conflit contre le plan Fillon/Raffarin sur les retraites. Trois mois plus tard, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

Nous vous demandons donc de tenir cet engagement (négociation du PS25) qui date de 1999 et de réunir au plus vite les organisations syndicales.

Lors de votre visite au triage du Bourget le 23 septembre 2003, les agents contractuels de ce site vous ont rappelé les principales revendications de ces personnels, en particulier celles qui touchent les personnels immigrés ou d'origine étrangère:

- Suppression de la clause de nationalité et suppression de l'âge limite d'admission au cadre permanent.
- Ouverture du droit à la retraite dans les mêmes conditions que celles des agents du cadre permanent. Accès immédiat à la retraite pour tous les agents qui ont plus de 55 ans avec une pension équivalente à leurs collègues du CP.
- Même protection sociale (couverture maladie, cabinets médicaux, etc..) que les agents assujettis à la caisse de prévoyance.
- Mise en place d'une véritable grille salariale pour tous les contractuels avec de réelles garanties de déroulement de carrière (et donc de salaire).
- Suppression des dernières inégalités de traitement dans le domaine de l'attribution des facilités de circulation (retraités et départs volontaires).

Vivant quotidiennement des inégalités flagrantes, les quelques 10000 contractuels hors-statut de l'entreprise attendent beaucoup des futures négociationsqui devront bien s'ouvrir un jour. Au vu des résultats de ces négociations, ils sauront, mieux que quiconque, juger de la considération que leur accorde l'entreprise.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Président, nos salutations

P/ la fédération SUD-rail
Didier Fontaine